

LES FINANCES

LE COURS DU DOLLAR CANADIEN

M. Max Saltzman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre au sujet de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain. Je voudrais demander au très honorable représentant si le gouvernement a déterminé quelle devrait être la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain et si tel est le cas, s'il projette de prendre certaines dispositions pour la maintenir à un certain niveau?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons libéré le dollar canadien il y a un an et demi, nous avons décidé que nous laisserions les impulsions du marché établir le taux. Par conséquent, nous sommes très peu intervenus.

M. Saltzman: Puis-je déduire de la réponse du très honorable représentant que la politique du gouvernement canadien est de permettre au dollar d'atteindre n'importe quel niveau sur le marché, même s'il vaut \$1.05 en devises américaines?

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, cette question supplémentaire est inadmissible, car elle prête à controverse. La présidence accordera la parole au député de South Shore puis passera à l'appel de l'ordre du jour.

* * *

LES PÊCHES

LA 16^e CONFÉRENCE TECHNOLOGIQUE—L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêches. Étant donné la grave raréfaction de nos ressources de poissons au large des côtes de l'Atlantique, le ministre rendra-t-il compte à la Chambre des discussions et des conclusions de la 16^e conférence technologique des pêches de l'Atlantique qui se tient à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, et dont les travaux se terminent le 29 septembre, et appliquera-t-il certaines des recommandations de la conférence?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Non, monsieur l'Orateur, mais je serai en mesure de faire rapport à la Chambre le 8 octobre, quand les représentants de l'industrie de la pêche et les pêcheurs viendront à Ottawa pour discuter du problème qui se pose dans l'Atlantique.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, j'ai attendu la fin de la période des questions orales pour invoquer le Règlement. D'aucuns pourraient juger qu'il s'agit d'une initiative futile, mais celle-ci est consécutive à l'échange de propos entre le premier ministre et le député de York-Sud, qui nous a valu une nouvelle exhibition de pantomime de la part du premier ministre. J'aimerais savoir si le premier ministre a parlé sérieusement quand il a invité le député de York-Sud à tenter de convoquer une conférence fédérale-provinciale avant le 6 décembre.

Si je pose cette question, c'est parce que nous avons déjà vu, au cours de la présente session, le premier ministre lancer ce genre d'invitations gratuites et facétieuses lorsque s'adressant, au mois de mai dernier, au député de

Saint-Jean-Est qui demandait la communication à la Chambre d'un rapport du Conseil de développement de la région de l'Atlantique, il lui dit: «Eh bien, si vous avez un exemplaire sur vous, déposez-le donc!». Alors le député de Saint-Jean-Est s'était levé pour tenter de déposer le rapport. Il y eut une discussion et Votre Honneur se vit dans l'obligation de signaler qu'en dépit de la proverbiale générosité du premier ministre, le député n'était pas en mesure de déposer ce document. La seule raison pour laquelle je soulève cette question c'est que je voudrais savoir, au cas où le député de York-Sud accepterait sérieusement l'invitation du premier ministre, s'il aurait le droit de parler à l'appel des motions de ses tentatives de convoquer une réunion.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'avais l'impression que le député avait terminé. Je suis prêt à prendre une décision, mais s'il n'a pas terminé, je ne voudrais pas l'interrompre, et je lui laisse donc la parole.

M. Nowlan: En conclusion, la seule remarque que je voudrais faire c'est que, au cours de ces périodes de questions, il est de plus en plus évident que le premier ministre se soustrait à ses responsabilités, et de nombreux Canadiens se demandent s'il veut diriger un gouvernement ou une revue de vacances.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

• (3.40 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE SOUTIEN DE L'EMPLOI

MESURE TENDANT À ATTÉNUER LES EFFETS NÉFASTES DES SURTAXES ÉTRANGÈRES

L'hon. H. A. Olson (pour le ministre de l'Industrie et du Commerce) propose: Que le bill C-262 ayant pour objet de soutenir l'emploi au Canada en atténuant les effets néfastes qu'entraînent pour l'industrie canadienne l'imposition de surtaxes étrangères à l'importation ou autres mesures dont les effets sont analogues, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, nous abordons la troisième lecture de ce bill et j'aimerais préciser certains arguments qu'on a fait valoir à la Chambre et au comité afin que nous soyons tous au courant des problèmes qui ont été soulevés. Le bill n'est évidemment pas conçu pour résoudre tous les problèmes du chômage au Canada ou tous les problèmes de l'industrie. Il vise précisément à atténuer les effets qu'a entraînés l'imposition par les États-Unis d'une surtaxe sur les exportations canadiennes vers ce pays. Il vise en outre à fournir un moyen de résoudre les problèmes semblables qui pourraient surgir plus tard si d'autres pays adoptaient de telles mesures. Les honorables députés devraient considérer le projet de loi sous cet angle seulement.